

Séance du 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Marion BARNARIE, Gérard BLAIN, Georges BONNARD, René BORNE, Marjolaine CHARMILLON, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Georges GARDON, Claude LAUDET, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO –
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Mme Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération approuvée à l'unanimité.

• APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DE RESULTAT -

Sous la présidence de M. Claude LAUDET 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses :	472 961.98 €
- Recettes :	523 617.20 €
- Excédent de clôture :	50 655.22 €
- Résultats antérieurs reportés :	+ 172 171.85 €
- Résultat à affecter :	222 827.07 €

Investissement :

- Dépenses :	188 008.65 €
- Recettes :	204 411.87 €
- Excédent de clôture :	+ 16 403.22 €
- Résultats antérieurs reportés :	29 526.95 €
- Excédent de clôture :	+ 45 930.17 €

- **Restes à réaliser en investissement :**
- Dépenses : 33 911.61 €
- Recettes : 37 080.70 €

Solde d'exécution d'investissement reporté : **45 930.17 €**
 Report en fonctionnement au compte Recettes 002 : **222 785.79 €**

Délibération approuvée à l'unanimité

- **VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2022**

M. le Maire rappelle les taux en vigueur pour l'année 2021 :

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 27,51%.

Taxe foncière Propriétés Non Bâties (TFPBN) : 97,76 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les suivants pour l'année 2022 :

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 30,00 %

Taxe Foncières Propriétés Non Bâties : 97,76 %

Délibération approuvée à la majorité

Pour : 9 Contre : 2

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 et AFFECTATION DE RESULTAT –**

M. le Maire présente le budget primitif de la commune :

- Fonctionnement : 647 783,22 €

- Investissement : 228 546,94 €

Dont affectation de résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Solde d'exécution d'investissement reporté : 45 930.17 €

Report en fonctionnement au compte Recettes 002 : 222 785.79 €

Délibération approuvée à l'unanimité

- **SDED RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU FORFAIT**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de raccordement au réseau BT, sur voie publique, pour alimenter la construction de M. Jasmin MAGNAN, située route du pont étroit, à partir du poste TC CHENEVRIER.

Dépense prévisionnelle HT 22 003.83 €

dont frais de gestion : 1 047.80 €

Plan de financement prévisionnel :

- Financements mobilisés par le SDED : 18 268.15 €

- Participation communale : 3 735.68 € récupérable auprès de M. Jasmin MAGNAN.

Délibération approuvée à l'unanimité

- **SDED RENFORCEMENT DU RESEAU**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de renforcement du réseau BT à partir du poste TC CHENEVRIER par mutation.

Dépense prévisionnelle HT 3 794.93 €

dont frais de gestion : 180.71 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : 3 794.93 €

Participation communale : **Néant**

Délibération approuvée à l'unanimité

- **LOCAL DU CLEDAN : location à l'année –**

M. le Maire a reçu une demande de location à l'année pour le local situé 5 place du Clédan.

Depuis l'année 2018, ce local était déjà loué en saison estivale pour l'activité de location de vélos électriques à M. Cédrique SLUITER gérant de la société Be Nomade.

Il désire aujourd'hui s'installer à l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature d'un bail commercial entre la commune et la Sté Be Nomade, pour un loyer mensuel de 100 € à effet du 1^{er} mai 2022. Ce bail sera signé pour 1 année par tacite reconduction sauf dénonciation d'une des 2 parties.

Délibération approuvée à l'unanimité

- Le rallye du Dauphiné passera sur la commune le samedi 7 mai 2022
- Rallye moto le 14 mai : une centaine de motos traverseront le village
- Association Diois Santé Citoyenneté : propose une rencontre publique en lien avec le projet de l'hôpital du Diois. La commune mettra à disposition la salle des fêtes
- Rencontre territoriale de l'AMF26 le 3 mai à 18h00 à la salle polyvalente de Die. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.
- Conférence organisée par la Communauté des Communes du Diois le 5 mai 2022 à la salle des fêtes. Le Maire compte sur la participation des membres du Conseil Municipal.
- Situation des Ukrainiens : 25 d'entre eux sont aujourd'hui hébergés au centre de vacances du Martouret à Die. Leur scolarisation se fait au collège – Lycée de Die. 18 enfants ukrainiens sont hébergés pour l'instant chez M. Patrick Schambel. 2 enfants de – de 12 ans sont scolarisés à l'école primaire de Saint Nazaire le Désert.
- EPIBOUL demande une délimitation devant l'épicerie. Georges Blain et Georges Bonnard sont chargés de ce dossier.
- EPIBOUL : l'épicerie utilise à nouveau le fournil. Le loyer correspondant sera à nouveau facturé tous les mois (190,12 €)
- AUBERGE du Désert : la commune a demandé une estimation au service des Domaines qui devrait venir sur place prochainement.
-

- **TIS** : un devis pour une étude de rénovation de la Churascaria est proposé au Conseil Municipal d'un montant de 1500€ une fois la subvention départementale de 50% déduite. Pour des raisons essentiellement budgétaires le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas de suite favorable à cette demande du TIS. La commune propriétaire des anciens garages du Brouas réfléchi sur un nouveau projet place du Brouas.
- Demande d'Isabelle MAGNAN pour acheter le terrain (AB179) situé derrière sa maison de village (AB178). Le conseil rendra sa réponse lors de la prochaine séance du mois de mai, après s'être rendu sur place.
- Aire de camping-cars : un plan est à l'étude. Il sera prochainement affiché sur site.
- Utilisation du tennis : les terrains de tennis sont réservés uniquement à la pratique du tennis. La cour de l'école peut être utilisée par des enfants encadrés par des responsables d'une association et après autorisation du Maire.
- Courrier de Mme Blache et de M. Michelin : ils proposent des solutions pour diminuer le tapage nocturne en été. Le Maire rappelle que depuis quelques semaines l'éclairage public s'éteint automatiquement et toute l'année de 1h à 6h du matin.

Prochain conseil municipal prévu le 20 mai

Séance levée à minuit